



- Les Cas de Terrain de *Pratiques en Santé*

Pour faire suite à la parution de l'article présentant l'analyse du document , [PréSERVER les enfants des violences, grâce à l'approche des compétences psychosociales](https://www.pratiquesensante.com/blog/pratiques-15/preserver-les-enfants-des-violences-grace-a-l-approche-des-competences-psychosociales-6024) - <https://www.pratiquesensante.com/blog/pratiques-15/preserver-les-enfants-des-violences-grace-a-l-approche-des-competences-psychosociales-6024> , je propose une étude de cas qui pourrait vous servir pour vos actions de formation.

Décider où déployer un cycle « compétences psychosociales » pour préserver les enfants des violences

Une étude de cas pour arbitrer, en atelier, le ciblage d'un cycle de prévention — à partir du livret « PréSERVER les enfants des violences, grâce à l'approche des compétences psychosociales » (Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté, 2026).

En bref

- **Objectif** — arbitrer collectivement le public, les lieux, les messages-clés, les partenaires et les indicateurs d'un cycle CPS de prévention des violences, sans stigmatiser.
- **Public** — coordination santé (contrat local de santé), protection de l'enfance, éducation, animation, sport.
- **Durée** — 1 h 30 à 2 h en atelier.
- **Production attendue** — une décision argumentée : où déployer en priorité, avec quels relais, quels messages-clés et quels indicateurs de suivi.

1. Le contexte territorial

La communauté de communes **Cœur de Sénonge** (territoire fictif) regroupe 18 communes semi-rurales et environ 24 000 habitants autour de son chef-lieu, Villeneuve-sur-Sénonge. Elle porte un contrat local de santé (CLS) animé par une chargée de mission, Naïma Berthet. Sur le territoire vivent et se croisent des enfants de 6 à 11 ans à travers plusieurs lieux : neuf écoles primaires, un accueil de loisirs intercommunal, le centre social « La Passerelle », un club omnisports, et une maison d'enfants à caractère social (MECS) « Les Tilleuls » relevant de la protection de l'enfance.

Les acteurs institutionnels de la protection sont présents : l'antenne départementale de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection maternelle et infantile (PMI), la Maison de protection des familles (MPF) de la gendarmerie, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département, ainsi qu'une antenne régionale de promotion de la santé qui peut apporter un appui méthodologique et former des professionnels.

À retenir

Ce cas est **fictif** — territoire, structures et personnes ont été inventés pour les besoins de la formation. En revanche, **toutes les données chiffrées sont réelles** et proviennent de la source citée en section 3.

2. L'élément déclencheur

Le CLS 2024-2028 comporte une fiche-action « prévention des violences faites aux enfants » restée sans contenu opérationnel. Deux faits obligent la coordination à décider maintenant. D'une part, dans le cadre du Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, l'Agence régionale de santé et la Direction générale de la cohésion sociale proposent un cofinancement

pour déployer le cycle CPS « PréSERVER » sur le territoire, avec une réponse attendue avant la fin du semestre. D'autre part, un signalement récent concernant un élève d'une école du territoire a mobilisé l'attention des élus, qui demandent une réponse de prévention et pas seulement de repérage.

L'enveloppe mobilisable est limitée : **9 000 €** pour la formation, le matériel imprimé et la coordination, et **0,25 ETP** d'un chargé de mission sur un semestre. De quoi former une petite équipe et animer 4 à 5 groupes de 6 à 10 enfants, soit une quarantaine d'enfants au maximum sur ce premier cycle. Couvrir tout le territoire d'emblée est impossible : il faut choisir où et avec qui commencer.

3. Ce que dit l'enquête (données de cadrage)

À remettre aux participants au début de l'atelier. Les chiffres ci-dessous sont réels et proviennent du livret PréSERVER (2026) ; ils cadrent l'ampleur du problème sans désigner aucun public.

L'ampleur des violences

- Chaque semaine, un enfant meurt sous les coups de ses parents. p. 8-9
- Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, dont 77 % au sein de leur propre famille (estimation CIIVISE) ; le risque est plus élevé pour les enfants en situation de handicap. p. 9
- Un enfant sur sept est victime de violences dans le sport. p. 9
- En 2021, le ministère de l'Intérieur rapporte une augmentation des violences intrafamiliales. p. 9

Des conséquences durables

- Les enfants victimes de maltraitements peuvent perdre jusqu'à 20 ans d'espérance de vie (CESE). p. 9
- 36 % des majeurs en situation de précarité (sans-abri, hébergement d'urgence) sont issus de l'Aide sociale à l'enfance (INSEE). p. 9
- Le King's College de Londres établit un lien entre adversité dans l'enfance et développement de la psychose à l'âge adulte. p. 9

Ce que l'expérimentation PréSERVER a mobilisé

- 55 personnes formées aux CPS, 17 formées sur les violences intrafamiliales, 14 sur le module « PréSERVER ». p. 10
- 25 enfants de 6 à 12 ans ont bénéficié de 6 à 7 ateliers ; 6 professionnels ont coanimé au sein de leurs structures. p. 10
- Un cycle de 7 ateliers structuré en 5 phases identiques ; durées ajustées : 45 min (6-7 ans), 1 h (8-9 ans), 1 h 30 (10-11 ans). p. 22-24, 27

Source : PréSERVER les enfants des violences, grâce à l'approche des compétences psychosociales. Méthodes et outils pour intervenir et prévenir, à destination des professionnels intervenant auprès des 6-11 ans. Dijon : Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté, 2026, 124 p.

4. La décision à prendre

Question centrale

Avec un budget et un temps agent limités, où et avec qui déployer en priorité ce premier cycle CPS pour toucher les enfants les moins susceptibles d'en bénéficier autrement — sans les désigner comme « à risque » ?

La réponse évidente — concentrer le cycle sur la MECS « Les Tilleuls », puisque ces enfants sont déjà suivis — ne suffit pas. La source rappelle que le public visé est double : la protection de l'enfance *comme* le milieu ordinaire (école, centre social, accueil de loisirs, club sportif).^{p. 10} Or 77 % des violences sexuelles surviennent au sein de la famille^{p. 9} : beaucoup d'enfants concernés vivent en milieu ordinaire, sans étiquette. Cibler la seule maison d'enfants, c'est à la fois stigmatiser un lieu et manquer la majorité des enfants exposés. À l'inverse, « tout le monde, partout » dépasse l'enveloppe. Le livret invite d'ailleurs à éviter le terme même de « compétence psychosociale » avec les familles^{p. 16} : le ciblage doit se penser par lieu et par canal, non par catégorie d'enfants.

5. Contraintes et ressources

Contraintes

- Budget : 9 000 € couvrant formation, matériel imprimé (outils A3/A4) et coordination — soit 4 à 5 groupes au maximum.
- Temps agent : 0,25 ETP sur un semestre ; la source recommande de former plusieurs professionnels d'une même équipe plutôt qu'un intervenant isolé.^{p. 15}
- Mobilité et accès : certaines communes rurales sont éloignées du chef-lieu ; l'accès aux ateliers dépend des lieux déjà fréquentés par les enfants.
- Biais de participation : les familles les plus éloignées des institutions adhèrent moins ; le livret conseille de mettre en avant les bénéfices concrets plutôt que le jargon.^{p. 16}
- Flou de vocabulaire : « compétence psychosociale » parle peu aux familles^{p. 16} et risque de laisser croire que l'on cherche à « faire parler » les enfants, ce que la source écarte explicitement.^{p. 14}
- Cadre éthique : la verbalisation des violences ne doit jamais être provoquée ; le collectif installe « parler / écouter » comme norme, sans en faire l'espace des confidences.^{p. 14, 16}

Ressources mobilisables

- Canaux locaux : écoles primaires, accueil de loisirs intercommunal, centre social « La Passerelle », club omnisports, MECS « Les Tilleuls », PMI.
- Relais et partenaires : MPF, CRIP départementale, conseil départemental (ASE), CAF et partenaires du soutien à la parentalité^{p. 16} ; « équipes pivot » territoriales suggérées par la source.^{p. 15}
- Ressources nationales : référentiels CPS de Santé publique France (Tomes I et II) ; Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 ; avis de la CIIVISE ; recommandation HAS sur la coordination protection de l'enfance / pédopsychiatrie.
- Outils du cycle : 7 fiches ateliers, pochette « Kit'Suit », « Météo de l'humeur », « Top / Pas top du groupe », flyer « Je te crois ! » et les 5 bons réflexes lorsqu'un enfant verbalise.^{p. 20}

6. Trois scénarios contrastés

Ces trois scénarios ne s'excluent pas : ils peuvent se combiner ou se séquencer. Ils servent à clarifier les logiques avant de trancher.

Scénario	Principe	Atout	Limite
A — Universel	Proposer le cycle à tous les enfants d'un même lieu de vie ordinaire (une école, l'accueil de loisirs), sans distinction.	Aucune stigmatisation ; installe « parler / écouter » comme norme sociale.	Ne cible pas les besoins les plus concentrés ; couverture limitée par l'enveloppe.
B — Aller-vers ciblé (par lieu)	Intensifier là où les besoins se concentrent — maison d'enfants, PMI, communes isolées — en ciblant le lieu, jamais l'enfant.	Touche des enfants plus exposés ; répond à l'urgence ressentie sur le territoire.	Risque de stigmatiser un établissement ; peut manquer les enfants « invisibles » du milieu ordinaire.
C — Outillage	Former des professionnels déjà au contact	Démultiplie et pérennise ;	Effet plus indirect et différé ;

Scénario	Principe	Atout	Limite
des relais	(enseignants, animateurs, éducateurs sportifs) pour porter les CPS au quotidien.	cohérent avec les « équipes pivot » et la formation d'équipe.	exige un temps de formation initial et un suivi.

7. Questions de travail

1. À partir des données de cadrage (section 3), formuler en deux phrases le problème que ce cycle doit contribuer à prévenir sur le territoire — sans nommer de public « à risque ».
2. Lister les lieux de vie où se trouvent réellement les enfants de 6-11 ans du territoire, puis classer ces *lieux* (et non les enfants) selon leur intérêt pour un premier déploiement.
3. Choisir un scénario dominant (A, B ou C) ou une combinaison, et le justifier au regard du budget (9 000 €), du temps (0,25 ETP) et de la recommandation de former plusieurs professionnels d'une même équipe. ^{p. 15}
4. Décider du ou des lieux et du nombre de groupes réaliste pour ce premier cycle ; préciser qui anime et qui coanime.
5. Rédiger un message-clé à destination des familles en logique **FALC (facile à lire et à comprendre)** : phrases courtes, une idée par phrase, sans le mot « compétence psychosociale » et sans laisser croire que l'on cherche à « faire parler » l'enfant. ^{p. 14, 16}
6. Définir la règle éthique commune que tous les intervenants respecteront si un enfant se confie (s'appuyer sur les 5 bons réflexes) ^{p. 20} ainsi que le circuit de relais vers la CRIP. ^{p. 19}
7. Choisir 3 à 4 indicateurs de suivi (participation par lieu, nombre de professionnels formés et rendus autonomes, « Météo de l'humeur » avant/après, adhésion des familles) et fixer un point d'étape.

8. Repères pour l'animation

Clés d'analyse pour l'animateur

- **Le point aveugle central** : réduire « enfants concernés » à « enfants placés ». La source vise explicitement les deux publics ^{p. 10} et rappelle que 77 % des violences sexuelles ont lieu dans la famille ^{p. 9} — la majorité des enfants exposés sont en milieu ordinaire, sans étiquette.
- **Cibler par lieu et par canal, jamais par catégorie d'enfants** : c'est le cœur de la non-stigmatisation. L'« universalisme proportionné » consiste à offrir une base à tous, intensifiée là où les besoins se concentrent.
- **Attention aux publics les moins mobilisés** : familles éloignées des institutions, communes isolées ; s'appuyer sur les lieux déjà fréquentés et des messages concrets ^{p. 16}, pas sur le jargon.
- **Tenir la ligne éthique** : le cycle installe « parler / écouter » comme norme, il ne provoque pas la parole sur les violences ^{p. 14} ; les confidences relèvent d'un espace confidentiel avec un professionnel formé. ^{p. 16}
- **Viser la durabilité** : former une équipe plutôt qu'un intervenant isolé ^{p. 15} et prévoir des séances « booster » 1 à 2 fois par an. ^{p. 16}

9. Pour aller plus loin

- **La source** : PréSERVER les enfants des violences, grâce à l'approche des compétences psychosociales. Dijon : Promotion Santé BFC, 2026, 124 p. (livret + annexes « outils et fiches activités »).
- **Santé publique France**. Les compétences psychosociales. Un référentiel opérationnel à destination des professionnels experts et formateurs CPS. Tome II, 2026, 224 p.
- **Haute Autorité de santé**. Coordination entre protection de l'enfance et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Recommandation de bonne pratique, avril 2025.
- **CIIVISE**. Avis relatif à la prise en compte des violences sexuelles et de l'inceste dans le dispositif de protection de l'enfance, 2026.

- **Pratiques en Santé.** « PréSERVER les enfants des violences, grâce à l'approche des compétences psychosociales » — analyse et décryptage de la ressource, dont dérive ce cas (pratiquesensante.com).

Cas fictif construit à des fins pédagogiques par Pratiques en Santé à partir de données réelles du livret « PréSERVER les enfants des violences, grâce à l'approche des compétences psychosociales » (Promotion Santé BFC, 2026). Reproduction et adaptation autorisées pour un usage de formation, avec mention de la source.